



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 41/11  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 25    Votants : 29    Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille onze, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCAION : 31 MAI 2011

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, AUDIGUIER, BEUILLE, CANEZIN, DURAND, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, ANDUZE, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, BERNES, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, GUZOU, MARQUIER, RIGAUD, PETIT, SCHINTONE, TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

**PROCURATIONS**

Mme GONZALEZ	à	Mme LIAN
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. ZAMBONI	à	Mme AUDIGUIER
Mme LLOUBERES	à	M. RIGAUD

**Secrétaire** : Mme Muriel GUZOU a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable - PADD et débat**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable constitue un élément central du Projet Local d'Urbanisme.

Conformément à la législation en vigueur et suite au débat en Conseil de Communauté du 17 mars 2011 sur le PADD dans le cadre de la révision du PLU du Grand Toulouse, Commune d'Aussonne, Madame le Maire a effectué cette présentation. Celle-ci a fait l'objet d'un débat.

Aussonne, le 9 juin 2011

Le Maire,

Lysiane MAUREL

